

Cher-e collègue,

Tout d'abord, félicitations pour ton succès au CAPEPS et bienvenue dans l'académie de Bordeaux où tu as été affecté(e).

Le SNEP FSU, syndicat majoritaire et très représentatif dans la profession (28% de syndiqué-es), et ses militants (collègues EPS eux aussi) mettront tout en œuvre pour t'aider dans tes démarches administratives et te soutenir durant cette année de stage. Ce bulletin te donnera les informations nécessaires à ton entrée dans le métier.

Aussi, n'hésite pas à nous contacter pour tout questionnement concernant ton établissement, ta formation ou ta carrière. Notre site internet est aussi un outil précieux ! Tu y trouveras de nombreuses informations locales relatives au métier, sport scolaire, installations, péda, actions, mutations...

Nous t'inviterons à suivre des stages de formation syndicale. Deux d'entre eux sont particulièrement réservés aux stagiaires pour permettre de cerner les enjeux de notre métier pour partir du bon pied...

Nous te souhaitons une bonne et heureuse entrée dans la profession et te disons à très bientôt. D'ici là, bonnes vacances.



Nathalie LACUEY



Sandra DUFAURE



Kevin APPAULE



L'AFFECTION SUR POSTE

C'est le rectorat, en fonction des supports budgétaires, qui procède à l'affectation des fonctionnaires stagiaires.

Une fois l'affectation dans l'académie de Bordeaux prononcée par les services ministériels, le lien actif sur le site SIAL permet l'accès direct au serveur académique SAVA. La saisie des vœux académiques se fera exclusivement sur le serveur académique SAVA.

L'ouverture du site se fera du lundi 10 juillet 2023 à 8h au mardi 11 juillet 2023 à 12h. Aucun vœu ne pourra être pris en compte en dehors de cette procédure.

Les infos sur le site du rectorat sont disponibles par le lien :
<https://www.ac-bordeaux.fr/affectation-stagiaires-2nd-degre-public>



Tu peux également aller sur notre site page spéciale « Stagiaires Bordeaux »
<https://www.snepfsu-bordeaux.net/wp/category/corpo/stagiaires/>



Tu devras faire 6 vœux (1er vœu une commune puis les 5 départements de l'Académie classés par ordre de préférence).

Le barème retenu sera le même que celui pris en compte pour l'affectation dans les académies. Il comprend le rang de classement au concours selon les déciles, la situation familiale, la bonification « agrégé », les bonifications de services antérieurs.

D'autres démarches, pièces à fournir, inscription INSPE, certificat médical, ... dans un temps contraint te sont demandées. Suis scrupuleusement les instructions et dates données dans les fiches données par le rectorat (lien ci-dessus).

Dès que tu connais ton affectation transmise par voie électronique à partir de la date prévisionnelle du 21 juillet 2023, reviens vers nous pour nous la communiquer. Nous pourrons te donner les coordonnées d'un collègue de l'établissement afin de te permettre une prise de contact. Depuis 2020, avec la loi de transformation de la Fonction Publique votée en août 2019, les commissaires paritaires sont écartés des actes de gestion concernant le mouvement et l'affectation des personnels. Nous dénonçons ce mode de fonctionnement qui remet en cause le dialogue social, la transparence et l'équité dans le traitement des situations, l'administration étant seule décisionnaire.

Nous t'invitons cependant à nous envoyer la fiche jointe avec tes vœux et barèmes pour connaître ton dossier et te conseiller.

Nathalie LACUEY, nath.lacuey33@gmail.com, 06 83 16 20 48

Sandra DUFAURE, sandra.juglin@gmail.com, 06 33 18 62 22

Kevin APPAULE, appaulekevin@gmail.com, 06 86 65 11 24



LA FORMATION

Le SNEP s'est toujours battu pour que l'entrée dans le métier s'effectue de manière progressive. Il revendique un 1/3 temps devant élèves sur les heures postes du tuteur afin de garantir un véritable temps de formation. La réforme qui amène à affecter une majorité de lauréats à temps plein ne peut être compatible avec une entrée progressive dans la profession et une formation exigeante. La logique de récupération de moyens prédomine.

- **Les stagiaires à mi-temps (7h à 8h EPS + 3h d'AS sur l'année)**, titulaires d'un MASTER disciplinaire, seront libérés de cours les jeudis et vendredis pour assister aux journées de formation mises en place par l'INSPE.
- **Les stagiaires à temps plein** (titulaires d'un master 2 MEEF, ex-contractuels justifiant d'une expérience professionnelle dans la discipline soit 1 an et demi en équivalent temps plein d'enseignement de la discipline sur les 3 dernières années) auront 10 à 20 journées de formation pris sur leur temps de travail. Ce qui est insatisfaisant. La mention d'un diplôme ou le fait d'avoir déjà enseigné ne peuvent pas constituer une formation en soi.
- **Les stagiaires contractuels alternants** : leur mise en place à partir de la rentrée 2021 s'est faite dans le cadre de la réforme de la formation. Ils ont un service de 6 heures devant élèves en pleine responsabilité sur 2 semestres de leur Master MEEF + 3h d'AS sur un trimestre pour un salaire de 800 € brut par mois. Ils mènent de front un triple projet : enseignement, Master 2, préparation CAPEPS...

Des journées de pré-rentrée à l'INSPE sont organisées entre le 28 et 30 août 2023. L'organisation précise te sera communiquée ultérieurement. Aussi nous te conseillons d'aller régulièrement sur le site de l'INSPE.

Attaché au collectif, au travail en équipe, au partage de ressources, le SNEP FSU Bordeaux reste à ton écoute et te propose en fonction de tes besoins de :

- **Te rapprocher de collègues ressources:**

- Cindy SOUBRANE : cindy.soubrane@gmail.com Responsable pédagogique de L'INSPE d'Agen
- Pascal GRASSETIE : pascal.grassetie@free.fr (ex-formateurs INSPE à Bordeaux)

- **Suivre les soirées de l'EPS du SNEP-FSU (une par mois) proposées en visio le mercredi soir**

ET LE SNEP FSU ?

Sur tous les champs qui touchent au métier, des militant(e)s du SNEP-FSU œuvrent pour faire avancer l'école, l'EPS et le sport scolaire (formation initiale et continue, équipements, péda, budgets, sport scolaire, etc...), mais aussi la reconnaissance des personnels, le maintien de leur statut (salaires, affectations, déroulé de carrière, enseignant concepteur de son métier, indépendance au service de l'intérêt général, etc...). C'est pourquoi, tu croieras tout au long de ta carrière des collègues du SNEP-FSU.

Les différents changements de la formation des enseignants montrent que, depuis qu'ils existent, les enseignants d'EPS ont dû inlassablement lutter pour que soit pris en compte l'aspect fondamental de leur discipline au sein du système éducatif. Bien que ces actions aient permis des progrès indéniables, cette bataille n'est jamais gagnée définitivement, les nouveaux programmes lycée, la lutte pour un accès à des installations sportives de qualité, gymnases, piscines..., pour l'augmentation des heures d'enseignement, la baisse des effectifs par classe ..., l'attestent. L'histoire de la profession est un peu le reflet permanent du combat qu'elle a dû conduire, et le SNEP FSU est l'outil qu'elle s'est historiquement donnée pour l'organiser collectivement et le mener.

C'est au nom de cette confiance, que nous t'appelons à rejoindre le SNEP FSU sans tarder afin que nous puissions ensemble, continuer avec plus de forces, à porter nos propositions et les actions syndicales. Ta cotisation te permettra en outre de recevoir le bulletin national hebdomadaire t'informant régulièrement de l'évolution des problématiques, des chantiers sur le métier ainsi que les productions, mails départementaux et académiques t'informant de l'activité sur la situation locale.



**Je renvoie ma fiche à SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS
ou au responsable départemental (ou académique) de mon établissement d'exercice (cf verso)**

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation																
	Nom	Nom :																		
	Nom de naissance	Adresse complète :																		
	Prénom	Mode de recrutement																		
	Adresse complète	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Professeur EPS stagiaire</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Agrégé EPS stagiaire</td> </tr> <tr> <td>CAPEPS : externe</td> <td>interne</td> <td>3^e voie</td> <td>Agrégation externe</td> </tr> <tr> <td>Détachement</td> <td colspan="2">Liste d'Aptitude</td> <td>Agrégation interne</td> </tr> <tr> <td>Renouvellement</td> <td colspan="2">Prolongation</td> <td></td> </tr> </table>		Professeur EPS stagiaire		Agrégé EPS stagiaire		CAPEPS : externe	interne	3 ^e voie	Agrégation externe	Détachement	Liste d'Aptitude		Agrégation interne	Renouvellement	Prolongation			
	Professeur EPS stagiaire			Agrégé EPS stagiaire																
	CAPEPS : externe	interne		3 ^e voie	Agrégation externe															
	Détachement	Liste d'Aptitude		Agrégation interne																
Renouvellement	Prolongation																			
Mail																				
Téléphone fixe																				
Téléphone portable																				
Bulletins	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et nationaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...			Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin <small>J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.</small>																
	<small>Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepsfu.fr/espace-membre/.</small>			Date et signature																
	<small>Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepsfu.fr/espace-membre/.</small>																			

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2023-2024 STAGIAIRES

Crédit d'impôt :

adhérer, ça vaut le coût !

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Education Physique et Sportive, le Sport Scolaire, le Sport et les personnels.

Adhérer a un coût, mais il est largement minoré par le crédit d'impôt de 66 %, versé par l'État que tu sois imposable ou non. Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.

Tu trouveras dans le tableau ci-contre ce que coûte réellement la cotisation syndicale pour un stagiaire EPS.

	Professeur(e) EPS STAGIAIRE	Agrégé(e)** EPS STAGIAIRE
Cotisation syndicale annuelle (versée au SNEP-FSU).	100 €	125 €
Crédit d'impôts.	66 €	83 €
<i>Coût réel de la cotisation syndicale pour l'adhérent.</i>	34 €	43 €
Soit, par semaine. *	0,65	0,82

* Sur la base de 52 semaines, arrondis au centime le plus proche.

** pour les collègues déjà titulaires (PEPS ou PS), se référer à votre dernier échelon

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ En ligne sur le site <https://lesite.snepsfu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

 PRELEVEMENT MANDAT SEPA <small>Single Euro Payments Area</small>	<small>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</small>	Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : Le : Signature :
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____	MERCI DE JOINDRE UN RIB	
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>		
NE RIEN INSCRIRE ICI → <input style="width: 300px;" type="text"/>		

STAGES DE FORMATION SYNDICALE: UN DROIT !

Le SNEP organise toute l'année de nombreux stages à tous les niveaux et sur différents thèmes : la vie de l'établissement, la vie syndicale, la pédagogie et les programmes, les installations sportives, la sécurité et la responsabilité, le mouvement des personnels...

Lors de l'AG de rentrée UNSS, un bulletin spécial stages SNEP FSU sera distribué à toutes et tous les collègues. Il permettra de prendre connaissance de la programmation, d'anticiper le calendrier et d'organiser ses demandes.

Le droit d'y participer est explicitement reconnu par le statut général des fonctionnaires pour tout titulaire, stagiaire ou contractuel dans la limite individuelle de 12 jours ouvrables par an, avec la rémunération intégrale et sans être obligé de remplacer ses cours.

Les demandes doivent être déposées par voie hiérarchique, au plus tard un mois à l'avance.

Le calendrier des stages 2023-2024 ainsi que le modèle de demande sont mis à jour au fur et à mesure sur notre site : <http://www.snepfsu-bordeaux.net/wp/?cat=44>



2 stages sont plus particulièrement investis et organisés pour les stagiaires :

« **Spécial mutation inter** » pour comprendre et connaître les règles du mouvement des personnels, en novembre 2023

« **Grand saut** » indispensable pour préparer sereinement son affectation en tant que titulaire en mai 2024.

Nous te tiendrons informé par mail en temps voulu.

Stage mutations inter

Entrer dans la fonction publique, devenir fonctionnaire, c'est non seulement pouvoir exercer le métier choisi mais aussi être assuré d'avoir un poste correspondant à ses qualifications. En effet, l'administration doit à chaque titulaire un poste comme chaque agent doit contribuer à assurer la continuité du service public d'éducation et l'égalité d'accès des jeunes à l'enseignement sur tout le territoire national.

Participer au mouvement inter-académique est une obligation pour tout fonctionnaire stagiaire, aussi en connaître les règles, les barèmes avec ses bonifications possibles est incontournable.

Pour le SNEP FSU, formuler des vœux en étant accompagné, éclairé, rassuré est essentiel.

Chaque année, il organise un stage mutation inter-académique avec l'objectif :

- d'apporter conseils, expertise à chacun-e dans le respect des règles collectives et
- d'assurer un suivi tout au long des opérations (formulation des vœux, pièces justificatives à fournir, vérification des barèmes, contestation, recours).

Ce stage a lieu en novembre pendant la période de l'ouverture du serveur pour la saisie des vœux.

Une fois les résultats connus, début mars, le SNEP FSU Bordeaux met les collègues stagiaires en relation avec des collègues SNEP FSU de l'académie d'affectation afin d'être accompagné dans la deuxième phase intra-académique.

L'expertise, la solidarité et le collectif guident notre travail et constituent la boussole du SNEP FSU.

Une fois les mutations inter-académiques traitées, la plupart des professeurs stagiaires quittent alors leur Région et sont affectés selon leur barème dans les académies. Ce « grand saut » à la fois vers de nouveaux horizons mais aussi dans un métier désormais sous statut de titulaire nécessite d'appréhender les mécanismes de fonctionnement des établissements, de connaître ses droits, de savoir les points d'appuis. Le SNEP FSU Bordeaux propose donc ce stage pour outiller les jeunes collègues et faciliter leur prise de fonction sur leur premier poste de titulaire.

La journée de formation aborde les contacts à réaliser avec l'établissement d'affectation, les démarches à ne pas louper, les aides financières à solliciter mais aussi le rôle des enseignants au conseil d'administration, le sport scolaire ou encore le droit syndical.

Point fort de la journée, la prise de contact directe avec des collègues de l'académie d'arrivée. Militant-es du SNEP FSU, ces collègues donnent toutes les informations utiles et nécessaires pour une arrivée confortable. Échanges de coordonnées et discussions en direct permettent d'envisager sereinement cette rentrée un peu particulière !

Stage Grand saut



AFFECTATION ACADÉMIQUE STAGIAIRES EPS

ACADEMIE DE BORDEAUX - RENTREE 2023

A retourner à : SNEP Bordeaux, 138 rue de Pessac 33000 Bordeaux ou par mail à : nath.lacuey33@gmail.com

Concours obtenu : CAPEPS AGREGATION EXTERNE INTERNE 3e voie
Ancien AED **Ex titulaire de la Fonction Publique** **Contractuelle**

NOM (de naissance) : Prénom :
NOM (marital) : Sexe : F ou M Date de naissance :
Adresse personnelle :
..... Téléphone :
Mail : Syndiqué SNEP oui non

CLASSEMENT AU CONCOURS :

Vous êtes reçu(e)..... sur |
Les promotions sont divisées en déciles (1 décile =10% des reçus).
Pour déterminer votre décile : divisez votre rang de classement par le nombre d'admis/10.

Entourez le nombre de points correspondants à votre situation :

1 ^e décile 150 pts	2 ^e décile 135 pts	3 ^e décile 120 pts	4 ^e décile 105 pts
5 ^e décile 90pts	6 ^e décile 75 pts	7 ^e décile 60 pts	8 ^e décile 45 pts
9 ^e décile 30 pts	10 ^e décile 15pts		

VŒUX D'AFFECTATION (dans l'ordre de la demande officielle) 1 commune puis 5 départements

1	4
2	5
3	6

Joignez une copie de votre demande saisie sur SAVA

Bonification « agrégé » : 100 pts sur tous les vœux
Bonification « travailleur handicapé » : 1000pts sur le 1^{er} vœu
Ancien AED, ex-titulaire de la FP, Contractuel(le) : 200 pts

SITUATION FAMILIALE

- (mariage- Pacs au plus tard au 30 juin 2023)
 Rapprochement de conjoint : 150 pts + 75 pts Pour les enfants: à charge de moins de 18 ans au 1er septembre 2023
 Rapprochement au titre de la résidence de l'enfant : 140 pts quelque soit le nombre d'enfants

Calculez votre TOTAL DE POINTS :